



VAL D'OISE
**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE DE LA MEUNERIE**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu la demande de la société **MEDINGER & FILS S.A**, représenté par **Monsieur Filipe Marques** 5, rue d'Amsterdam 60110 Amblainville, et de la société **BIR**, 2 bis, rue de l'Escouvrier 95200 Sarcelles en date du 17/04/2023, sollicitant l'interdiction de circulation et de stationnement dans la rue de la Meunerie afin d'effectuer des travaux d'aménagement du lundi 24 avril au vendredi 30 juin 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite de 8h00 à 17h00, du 24 avril au 30 juin 2023, (Sauf week-end).

Article 2 : Le stationnement sera interdit de 8h00 à 17h00, du 24 avril au 30 juin 2023, (Sauf week-end).

Article 3 : La société **MEDINGER** et la société **BIR** se chargeront de poser les panneaux routiers réglementaires et veilleront à leur entretien.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 17/04/2023

Le Maire



Martine BIDEL